L'ABEILLE.

PAR BOLLETT, MAGNE & CO.
No 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance . . . $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, . . . 10

ANNONCES. Les payés par carré d'espace, chaque insertion, pour un mois . . . 1
Les annonces judiciaires . . . 1
Les annonces qui ne doivent paraître que pour une fois . . . 1
Les annonces de naissances, mariages et décès, les articles de remerciements, les articles signés par des passagers, les annonces de spectacles &c. &c. doivent payer au taux des annonces ordinaires.
Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles ne paieront que le tarif par carré pour chaque insertion.
Les ANNONCES qui ne seront pas d'une nature personnelle, [illegible] seront reçues au bureau du journal jusqu'à [illegible] heures du matin.
Les annonces [illegible] ne seront insérées que